

## ***DÉCLARATION LIMINAIRE – CCFP DU 23 MAI 2016***

Madame la Ministre,

Le contexte social dans lequel s'inscrit ce CCFP est particulièrement tendu.

**Le gouvernement passe en force le projet de loi Travail, en faisant usage du 49.3.** La mobilisation se poursuit depuis plus de deux mois, malgré les oppositions que suscite ce projet de loi, et le rejet massif des citoyens (-nes). Il foule aux pieds la demande de débat démocratique. Le débat attendu à l'assemblée nationale n'a pas eu lieu.

Ce projet de loi comporte une logique globale de remise en cause des conquêtes sociales, et institue l'inversion de la hiérarchie des normes, faisant primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche et la loi elle-même. Il est générateur d'inégalités de traitement, et cela serait lourd de conséquences tant pour les salariés du privé que du public. De plus, le code du travail cesse d'être un socle de garanties. Enfin, dans le public, la loi sur la rénovation du dialogue social de 2010 permet la conclusion d'accords. Avec le développement de la politique contractuelle dans le public, la déréglementation devient une réalité. Les fonctionnaires en ont déjà un avant goût dans le versant hospitalier, avec l'accord de flexibilité sur les 35H, passé en force à APHP, malgré une opposition majoritaire.

S'agissant des 35h, le rapport Laurent est sur le point de sortir. Ce ne doit pas être l'occasion d'un fonctionnaire bashing. Pour Solidaires, la question des 35h est étroitement liée à celle des conditions de travail qu'il faut réexaminer dans le même temps.

Solidaires dénonce le déni de démocratie dont fait preuve le gouvernement et exige le retrait immédiat du projet de loi Travail.

Par ailleurs, une des mesures du projet de loi Travail, le compte personnel d'activité est déjà intégré à la concertation Parcours professionnels et développement des compétences, sous la forme du compte personnel de formation. Nous tenons à réaffirmer que le compte personnel d'activité, ensemble de droits attachés à la personne est fondamentalement contraire au statut général des fonctionnaires. Le fonctionnaire est placé dans une situation statutaire et réglementaire, et non contractuelle. Le CPA n'y a pas sa place.

**Madame la ministre, nous nous situons à un an de la fin de quinquennat. Beaucoup reste à faire concernant la fonction publique :** avenir des missions eu égard aux restructurations (réforme territoriale, ATE, groupements hospitaliers de territoire), suppressions d'emplois dont de nombreux secteurs souffrent, détérioration des conditions de travail avec le constat d'une tension au travail grandissante, carrières et rémunérations. En effet, PPCR ne donne pas satisfaction aux agents, en particulier concernant les agents C et B, et la revalorisation indiciaire de deux fois 0,6 % est bien insuffisante au regard des pertes de pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010.

En matière de carrières d'ailleurs, nous relevons une situation aberrante au Ministère de l'Environnement, où un plan de qualifications se révèle si peu favorable que les agents C en fin de carrière renoncent tous à la promotion en catégorie B qui leur est proposée car elles leur occasionne une perte indicielle conséquente. En matière de carrières, on peut faire mieux !

**Concernant l'ordre du jour de la présente réunion :**

- **Solidaires constate que l'accord Egalité Femmes/Hommes de 2013 trouve bien peu de mesures d'application.**
- **S'agissant des maladies professionnelles dues à l'exposition à l'amiante, l'Etat n'a que trop tardé à prendre des mesures.**

Nous reviendrons sur ces questions lorsque ces deux points de l'ordre du jour seront abordés.